

LABEL BAS CARBONE NE

RAPPORT DE SUIVI

Le présent rapport de suivi concerne un projet relatif à la méthode conversion de
taillis en futaie sur souches

Nom du projet : CNPF C+for n° 3 Périgord-Limousin
balivage (La Poste n° 3)

PARTIE 1 : CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface : 6,1 ha (surface corrigée à 6,1 ha suite à 2 ha qui n'ont finalement pas été balivés)

Date de balivage : automne 2016 à automne 2018/hiver 2019

Essences : indiquer l'essence (ou les essences) de balivage : [Châtaignier](#)

Y a-t-il eu des écarts sur le projet par rapport à ce qui avait été initialement prévu au moment du dépôt du projet au label Bas-Carbone ?

- Oui
 Non

Si oui, lesquels ?

[Un des propriétaires n'a finalement pas réalisé ses 2 ha de balivage dans les temps impartis ; par conséquent, la surface du projet passe de 8,1 ha à 6,1 ha ; un rabais de 24,69 % à prévoir.](#)

Le financeur

Votre projet a-t-il été financé ?

- Oui
 Non

Quel(s) est (sont) le(s) financeur(s) ?

[Groupe La Poste : Branche Services-Courrier-Colis et La Banque Postale](#)

Globalement, à quel taux votre projet a-t-il été financé ? [50 %](#)

Quel est le pourcentage de tCO₂ revendiqué par le(s) financeur(s) sur le tonnage générable par votre projet ?
[50 % par la Branche Services-Courrier-Colis et 50 % par la Banque Postale.](#)

Votre projet a-t-il bénéficié d'autres financements ?

- Oui
 Non

Si oui, lesquels ?

PARTIE 2 : LE SUIVI DU PROJET

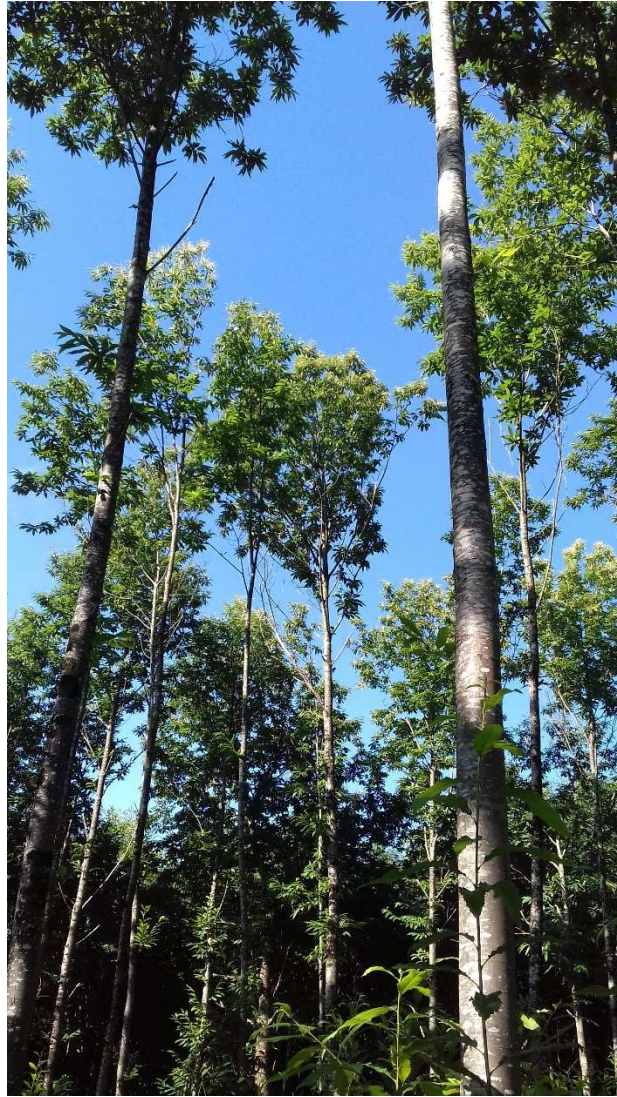
Avez-vous effectué ou fait effectuer un suivi forestier après le balivage ?

- Oui
 Non

Insérer ci-après des photographies légendées du projet à des âges différents à joindre.



Été 2018 : châtaigniers après 2 ans de balivage, parcelle ZA 0084 à Bussière-Galant (03/07/2018)



Été 2018 : tige d'avenir à potentiel de bois d'œuvre, parcelle ZA 0084 à Bussière-Galant (03/07/2018)



Automne 2019 : châtaigniers après 1 an de balivage, parcelle A 0589 à Cussac (27/09/2019)



Automne 2019 : châtaigniers après 1 an de balivage, parcelle A 0589 à Cussac (27/09/2019)



Automne 2019 : châtaigniers après 1 an de balivage, parcelle A 0589 à Cussac (27/09/2019)



Été 2020 : houppiers de châtaigniers après 2 ans de balivage, parcelle A 0589 à Cussac (17/09/2020)

Quelles actions particulières avez-vous mis en œuvre pour valoriser les co-bénéfices que vous avez déclarés à l'année de labellisation de votre projet (*ne renseigner que si pertinent**) ?

Quel document de gestion durable avez-vous ?

- Aménagement forestier (uniquement forêts publiques)
- Plan simple de gestion n° 87-1551-1 (2016-2025, 33,98 ha) remplacé depuis par le 87-1864-1 (16/12/2021 au 15/12/2031)
- Code de bonnes pratiques sylvicoles
- Règlement type de gestion

En quelle année l'avez-vous fait agréer ? [le 19/10/2016](#)

Joindre une copie du courrier d'agrément du document de gestion durable.*

PARTIE 3 : GÉNÉRATION DES RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS

(à remplir au moment de l'audit)

Quelles étaient les réductions d'émissions potentielles tels que calculées à l'année n dans le document 8 ?

514 tCO₂ sur 30 ans

Y a-t-il un rabais à appliquer suite à l'audit à cause d'une surface balivée inférieure à la surface déclarée initialement ?

Oui, indiquer la valeur : 24,69 %

Non, aucun ; la surface balivée correspond à la surface prévue initialement.

Si oui, êtes-vous en mesure d'expliquer la différence observée sur la surface ?

Un des neuf propriétaires du projet porté par l'ASLGF Forêt Agir Limousin s'est finalement désisté. Par conséquent, 2 ha n'ont pas pu être balivés correspondant aux parcelles D 0428 et D 0451 sur la commune de La Chapelle-Montbrandeix ; il convient donc d'appliquer un rabais au prorata de la surface non balivée.

Quelles sont les REE à générer suite à l'audit de votre projet ? **387 tCO₂ sur 30 ans** pour l'ensemble du projet à répartir en **194 tCO₂ sur 30 ans** pour la Branche-Services-Courrier-Colis (numéro de financeur : 11576468) et **193 tCO₂ sur 30 ans** pour la Banque Postale (numéro de financeur : 11560201).

Rapport de suivi rédigé par Olivier GLEIZES (CNPFC+FOR) le 20/12/2023

